



Règlement Particulier du tournoi VAL'2 vétérans 3ème édition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro d'homologation 26.LIFB.77 / TI.V / ????, le numéro de dossier 2602558 et sous le nom VAL'2 vétérans III. Il se déroule les 19 & 20 Décembre 2026 au Gymnase Lilandry, 40 Boulevard des Sports 77700 Bailly-Romainvilliers, sur 7 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.

1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession d'une pièce d'identité.

1.5 Le Juge-Arbitre de la compétition est Jean-Claude DERNIAUX. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.6 Le GEO de la compétition est François PONT-RIBEAU.

1.7 Le tournoi est organisé par le club Val d'Europe Badminton (VEBAD).

Article 2 : Séries et tableaux

2.1 Le VAL'2 vétérans III est un tournoi homologué, ouvert à tous les joueurs licenciés FFBAD de France dans les catégories vétérans.

2.2 Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant les classements R5, R6, D7, D8, D9, P10 et P11, P12 et NC à la date du 19 Novembre 2026, dans les disciplines de double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DX).

2.3 Les séries seront d'abord réparties par catégories d'âge V1-V2 et V3+. Elles seront ensuite subdivisées en lots, également appelés « séries en top ».

Le nombre de séries ouvertes sera déterminé en fonction du nombre de participants, de leur moyenne de niveau, des écarts de CPPH entre les joueurs, ainsi que de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le Comité d'Organisation sera seul compétent pour définir les séries de chaque tableau et procéder à la répartition des joueurs en groupes de niveau homogène.



2.4 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction du CPPH de la paire à la date d'arrêt des classements, soit le 19 Novembre 2026.

2.5 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur.

2.6 L'échéancier du tournoi est le suivant :

- Doubles : le samedi intégralement de 8h à 22h au plus tard
- Mixtes : le dimanche intégralement de 8h à 18h au plus tard

2.7 Le Comité d'Organisation se réserve le droit, en cas d'inscriptions insuffisantes, de regrouper des catégories, de ne pas ouvrir certains tableaux ou séries, ou d'en adapter l'organisation, pour un ou plusieurs tableaux et/ou séries si le nombre d'inscriptions est inférieur à cinq (5) paires.

Le tournoi étant organisé selon un format « par lots », sans annonce préalable du nombre ni du découpage des séries, une série correspond à un regroupement de joueurs dont les CPPH et/ou classements sont estimés proches par le Comité d'Organisation, afin d'assurer des confrontations équilibrées.

2.8 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux, et ce pour une ou plusieurs séries, en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux organisés sous forme de poules avec 2 sortants seront privilégiés.

2.9 Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi dans les situations suivantes :

- Si le nombre total d'inscriptions est inférieur à 100 joueurs ;
- Si, indépendamment du nombre d'inscrits, un renforcement des mesures sanitaires impose une réduction de la capacité d'accueil ou une modification des conditions de jeu.

Article 3 : Inscriptions

3.1 Les inscriptions débuteront le lundi 5 octobre 2026 à 12h et la date limite d'inscription est fixée au jeudi 19 novembre 2026 à 20h. Le tournoi pourra recevoir un maximum de 300 joueurs répartis dans les différentes catégories. Toutefois, l'acceptation des inscriptions reste soumise à la capacité technique de chaque tableau et aux contraintes de l'échéancier global ; des listes d'attente pourront ainsi être constituées même si le quota total de joueurs n'est pas atteint.

Les CPPH seront arrêtés au jeudi 19 novembre 2026 pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs dans chaque tableau. Les joueurs devront être licenciés à la FFBAD au plus tard à cette date. Listes Principales et Listes d'Attente définitives seront communiquées entre J-30 et J-28. Néanmoins, avant cette date et via leur compte Badnet ou l'application eBad, les joueurs pourront suivre leurs positions provisoires en liste principale ou liste d'attente des différents tableaux sur lesquels ils sont inscrits. Étant entendu que les positions des joueurs et paires évoluent également au gré des annulations, des changements de classement/série des autres joueurs du tournoi (pouvant entraîner d'éventuelles modifications du dimensionnement).

3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée du paiement des frais d'engagement de chaque tableau. En double,



la date d'inscription d'une paire complète est déterminée par la date du dernier joueur de la paire ayant payé les frais d'engagement du tableau.

3.3 Un joueur peut s'inscrire en recherche de partenaire. L'organisation lui proposera un partenaire dans la mesure du possible, selon les inscriptions des autres joueurs et ce au plus tard à la clôture des inscriptions. La prise en compte de la paire respectera les conditions de l'article 3.2.

3.4 Le paiement des frais d'inscription est à effectuer directement en ligne via les plateformes Badnet ou eBad. Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit. Les tarifs sont appliqués selon les deux cas de figure suivants :

- Joueurs extérieurs : 17 € pour 1 tableau et 23 € pour 2 tableaux.
- Joueurs du club : 2 € pour 1 tableau et 17 € pour 2 tableaux.

3.5 La date du tirage au sort est fixée au vendredi 4 Décembre 2026. Tout joueur inscrit devra être licencié au plus tard à cette date. Les têtes de séries seront déterminées à partir des CPPH également arrêtés à cette date. En cas d'égalité de points au CPPH lors du tirage au sort, la paire qui a payé en premier sera privilégiée.

3.6 En cas de changement de partenaire avant la date d'arrêt des classements (annulation, indisponibilité, changement de classement, etc.), la date d'inscription de la nouvelle paire complète sera réévaluée en retenant comme référence la date de paiement du dernier inscrit de la paire initiale.

3.7 Lorsqu'une paire est composée de joueurs appartenant à des catégories d'âge différentes, la catégorie d'âge retenue pour l'inscription et la participation au tournoi est obligatoirement celle du joueur le plus jeune.

Ainsi, un joueur de catégorie V3 ou plus souhaitant s'inscrire avec un joueur de catégorie V1 ou V2 devra obligatoirement évoluer dans la catégorie d'âge correspondant au joueur le plus jeune de la paire.

Aucune dérogation ne pourra être accordée.

3.8 Cas particulier des joueurs ne réunissant pas les critères de classement maximal au moment de leur tentative d'inscription en ligne. Un joueur peut ne pas remplir les critères de classement énoncés dans ce règlement particulier au moment où il souhaite s'inscrire, mais dans un futur proche ou lointain il peut raisonnablement penser que son classement aura changé et qu'il sera éligible selon les critères du tournoi au moment de l'arrêt des classements. Dans ce cas, et afin que ce dernier puisse bénéficier d'une date d'inscription correspondant à la date réelle où il émet la volonté de participer au tournoi, il pourra demander par écrit à l'organisateur que ce dernier puisse enregistrer « manuellement » son inscription en ligne (le paramétrage du logiciel Badnet empêchant le joueur de le faire lui-même) sous réserve de validation par le juge-arbitre. Exemple : Cas d'un joueur R4 qui ne parvient pas à s'inscrire mais qui pense qu'il descendra R5 avant l'arrêt des classements.

Pour rappel, seule la date d'arrêt des classements fait foi pour déterminer l'acceptabilité d'une inscription (article 2.2). Ces cas particuliers ne dérogent en rien à l'application du mode



Standard, puisque celui-ci tient compte de « l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement » (définition Ligue IDF).

3.9 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le Juge-Arbitre.

Article 4 : Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « VAL'2 vétérans III » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

4.3 Si l'annonce de forfait est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription sans justificatif.

4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit justifier son forfait sur MYFFBAD. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription (au-delà de ces 5 jours les frais sont acquis par l'organisateur). Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif. Les joueurs ou paires sur liste d'attente sont exempts de présenter un justificatif en cas d'annulation ou forfait.

4.5 Après la date limite d'inscription, lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer (e-mail : valdeuropebad@gmail.com) En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant.

Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet, sauf dans le cas où le joueur a opté pour ne pas recevoir les convocations par email. Ce dernier devra alors consulter régulièrement son compte Badnet/eBad jusqu'à la veille du tournoi pour prendre connaissance de sa convocation. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit pointer par QR code via eBad à son arrivée dans le gymnase, ou à défaut venir pointer à la table de marque. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.



- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le LINTON PRO 2.
- 5.6** Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 15 points comme définis par l'article 7 des règles du badminton.
- 5.7** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.
- 5.8** Les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui désignera à défaut un compteur de points.
- 5.9** Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.10** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.13** Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrés (FFBAD, LIFB, COBAD), voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut autorisation de diffusion.